

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260206-D20260206_02006-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06/02/2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 6 DU MOIS DE FÉVRIER, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 2 FÉVRIER 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SOPHIE LANNOY

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Pouvoir à Christia MARSAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				Pouvoir à Sophie LANNOY
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				Pouvoir à Emmanuel MAURIN
15	15	10	4	1	3

D2026_02_06_02_006

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OBJETS POUR LA MUSÉOGRAPHIE DU DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026_02_06_02_006

Page 1 | 2

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU

1. Le CGCT

CONSIDÉRANT

Dans le cadre de la mise en valeur de sites patrimoniaux communaux, le Département et la Commune ont mis en œuvre en 1993 un projet de valorisation des intérieurs du donjon de Bazoges-en-Pareds, œuvre majeure de l'architecture militaire vendéenne du XIV^e siècle.

Le service départemental de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art - aujourd'hui intégré au sein du service patrimoine et archéologique - a été chargé de l'acquisition d'un ensemble d'objets mobiliers anciens en cohérence avec le projet culturel du site, principalement des meubles et des armes rappelant le rôle militaire et résidentiel de l'édifice. Pour compléter la scénographie, des copies de meubles anciens ont été commandées à un restaurateur d'art et une muséographie a été conçue pour présenter ces objets au public.

Une convention entre le Département et la Commune a été signée le 27 juin 1995. Les objets sont depuis présentés dans le donjon dont l'exploitation est assurée par la Commune.

La convention initiale étant dépassée, son renouvellement s'impose pour poursuivre cette mise à disposition.

PROPOSITION

1. Approuver le projet susmentionné
2. Autorise le Maire à signer la convention c-jointe

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	3	13	0	13	13	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 17/02/2026

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 20/02/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026_02_06_02_006

Page 2 | 2

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'OBJETS POUR LA MUSÉOGRAPHIE DU DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS

Entre :

Le Département de la Vendée, domicilié 40 rue du Maréchal Foch, 85923 La Roche-sur-Yon cedex 9, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Alain LEBOEUF, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission Permanente du ;

Ci-après dénommé le Département,

Et

La Commune de Bazoges-en-Pareds, domiciliée 4 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 85390 Bazoges-en-Pareds représentée par le Maire, Mme Christine LELOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du ;

Ci-après dénommée la Commune,

Vu le code civil ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en valeur de sites patrimoniaux communaux, le Département et la Commune ont mis en œuvre en 1993 un projet de valorisation des intérieurs du donjon de Bazoges-en-Pareds, œuvre majeure de l'architecture militaire vendéenne du XIV^e siècle.

Le service départemental de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art - aujourd'hui intégré au sein du service patrimoine et archéologique - a été chargé de l'acquisition d'un ensemble d'objets mobiliers anciens en cohérence avec le projet culturel du site, principalement des meubles et des armes rappelant le rôle militaire et résidentiel de l'édifice. Pour compléter la scénographie, des copies de meubles anciens ont été commandées à un restaurateur d'art et une muséographie a été conçue pour présenter ces objets au public.

Une convention entre le Département et la Commune a été signée le 27 juin 1995. Les objets sont depuis présentés dans le donjon dont l'exploitation est assurée par la Commune.

La convention initiale étant dépassée, son renouvellement s'impose pour poursuivre cette mise à disposition.

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la mise à disposition, par le Département, d'objets mobiliers et d'éléments muséographiques dont il est propriétaire auprès de la Commune en vue de leur présentation dans certaines salles du donjon.

Article 2 – Description des éléments mis à disposition

Les objets, principalement des meubles (copies et originaux) et des armes mais également des éléments muséographiques, sont décrits dans l'annexe ci-jointe.

Article 3 – Durée de la mise à disposition

La mise à disposition prendra effet à la date de signature de la présente convention pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction trois fois pour la même durée de cinq ans.

L'une ou l'autre des parties sont tenues de faire connaître leur intention quant au non renouvellement de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant sa date d'expiration.

Article 4 – Aire d'exploitation

La mise à disposition de ces objets est consentie par le Département pour une présentation exclusive au sein des salles du donjon dans lesquelles ils sont présentés.

Toute autre exploitation, sous quelque forme que ce soit, en dehors de ce lieu, devra faire l'objet d'une demande de la Commune auprès du service patrimoine et archéologie du Département.

Article 5 – Obligations du Département

Le Département a la responsabilité scientifique du choix et de la mise en scène des objets mobiliers dont il est propriétaire et qu'il met, à titre gracieux, à la disposition de la Commune de Bazoges-en-Pareds pendant toute la durée de la convention.

Le service patrimoine et archéologie du Département procèdera tous les cinq ans à un constat d'état des objets mis à disposition en présence du maire ou de son représentant dans les conditions précisées à l'article 9 de la présente convention.

Article 6 – Obligations de la Commune

La Commune s'engage à garantir et à contrôler les conditions de présentation et de conservation des objets propriétés du Département.

Elle assure en permanence :

- l'entretien courant des objets selon le protocole défini par le service patrimoine et archéologie dans l'annexe 2 de la présente convention,
- la sûreté et la sécurité des lieux, notamment contre les effractions et les incendies.

Elle finance les charges de fonctionnement liées à leur présentation matériel, etc.).

La Commune fixe librement les jours et heures d'ouverture et de fermeture du donjon. En dehors des heures d'ouverture, elle prend les mesures nécessaires à la sécurité des objets propriétés du Département.

Le Département se réserve le droit de dénoncer la présente convention si les conditions de présentation sont inadaptées à la conservation des objets mis à disposition.

Aucune intervention sur les objets mobiliers propriétés du Département ne devra s'effectuer sans l'accord préalable du service patrimoine et archéologie du Département. Si la restauration d'un objet s'avère nécessaire, elle sera prise en charge par la Commune mais placée scientifiquement sous l'égide du service patrimoine et archéologie du Département qui précisera les modalités techniques d'intervention.

Toutes détériorations, dégradations, destructions, ainsi que tous vols et autres atteintes constatés sur les objets propriétés du Département devront faire l'objet d'une information auprès du service patrimoine et archéologie dans un délai de 48 heures.

Le cas échéant, la restauration et/ou la remise en état des éléments muséographiques sera prise en charge par la Commune après validation par le service patrimoine et archéologie du Département de la Vendée.

Article 7 – Conditions financières

- 7.1 Le Département met gracieusement les objets définis à l'article 2 de la présente convention à disposition de la Commune pour la durée de la mise à disposition précisée à l'article 3.
- 7.2 La Commune prend à sa charge, pour l'ensemble des objets définis à l'article 2 de la présente convention, les frais d'entretien, de présentation, de mise en sécurité et de restauration.

Article 8 – Assurances

La Commune s'engage à souscrire auprès de compagnies notoirement solvables les contrats d'assurances suivants :

- assurance « responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels (consécutifs ou non) causés au tiers ;
- assurance garantissant les risques de perte, vol, détérioration et mauvais usage, pendant toute la période de validité de la présente convention.

La Commune devra justifier de la souscription de ces contrats en adressant au Département une attestation d'assurance dès la signature des présentes. Si le contrat est pluriannuel, la Commune devra en fournir l'attestation chaque année.

Article 9 – Constat d'état

A chaque renouvellement tacite de la convention ou à la demande d'une partie, il sera procédé à un constat d'état en présence des représentants de la Commune et du Département (service du patrimoine et archéologie) afin de vérifier l'état des objets.

Le service patrimoine et archéologie du Département pourra émettre des préconisations relatives à la conservation préventive des objets propriétés du Département.

Article 10 – Résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, y compris dans le cas d'un désaccord même partiel qui remettrait en cause la garantie de qualité et de cohérence scientifique du projet, et après une mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la résiliation de la présente convention interviendra de plein droit, et les objets et éléments muséographiques seront restitués au Département.

Article 11 – Litige

En cas de litige dans l'application de la présente convention, le Tribunal compétent sera le Tribunal administratif de Nantes.

Les parties signataires s'engagent toutefois à rechercher une solution amiable avant de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à La Roche-sur-Yon,
en deux exemplaires originaux, le 2026

Le Maire
de la Commune de Bazoges-en-Pareds,

Le Président
du Conseil Départemental de la Vendée,

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'OBJETS POUR LA MUSÉOGRAPHIE
DU DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS**

ANNEXE 1 : LISTE DES OBJETS

1

Inv. 92-51-299 Table de réfectoire

Table de réfectoire en noyer épais plateau d'un seul tenant entouré d'une moulure posant sur six colonnes balustres réunies par une entrecroise formant un cadre. Franche-Comté.

Epoque : XVIIe s. H. 78 cm, L. 270, l. 61 cm

2

Inv. 93-1C Banc

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

3

Inv. 93-02 Crédence

En chêne naturel, mouluré et sculpté à décor dans les réserves de pots fleuris. Base vidée à colonnes à bagues. Petits pieds.

Epoque : en partie XVIIe s. H. 145,5 cm, L. 119 cm, P. 49,5 cm

4

Inv. 93-1-219 Crédence

Ouvrant à une porte et un tiroir constitué de panneaux, de rosaces, de personnages, de fleurs et de colonnes à chapiteaux.

Epoque : gothique et XVIIe pour les panneaux H. 154 cm, L. 119 cm, P. 39 cm

5

Inv. 93-3-223 Pique

Fer plat à nervure, en feuille de sauge. Renflement et douille à pans. Attelles (raccourcies). Hampe peinte en bleu.

Epoque : XVIe s. L 0,23 cm – H 0,32 m

6

Inv. 93-4-226 Fourche fière

A trois estocs quadrangulaires dont un des deux plus courts est recourbé vers la hampe/ Renflement lenticulaire et douille à pans. Manque les attelles. Hampe octogonale.

Epoque : XVIe / XVIIe s. 0,50 m

7

Inv. 93-5-277 Fauchard à crocs

Fer plat à croc sabre et croc à émonder. Douille ronde. Hampe cannelée.

Epoque : XVIe s. 0,84 m

8

Inv. 93-6-290 Couteau de brèche « langue de bœuf »

Fer plat. Manque les attelles. Hampe ronde.

Epoque : XVIe s. 0,66 m

9

Inv. 93-7-296 Pertuisane (lance)

Fer plat à arête médiane à petits crocs infléchis vers la lame, gravé de feuillages et profils d'hommes. Base carrée, douille ronde. Attelles. Hampe raccourcie.

Epoque : début du XVIIe s. 0,63 – 0,90 m

10

Inv. 93-9-388 Demi-armure composite

Armet à ventail mobile repercé, gorgerin à deux lames et colletin. Plastron et dossière. Tassettes à neuf lames. L'ensemble est gravé de personnages et rinceaux feuillagés. (Restauration et pièces postérieures).

Epoque : seconde moitié du XVIe s.

11

Inv. 93-10-445 Epée à deux mains

Pommeau conique uni, fusée de cuir clouté. Garde à deux anneaux (les deux autres anneaux symétriques ont été supprimés). Quillons ronds. Lame de section losangique à prise de main recouverte de cuir, à arrêts.

Epoque : fin du XVIe s. L. 1,77 m

12

Inv. 93-14-581 Rondache (grand bouclier circulaire)

En fer peint doré à décor de deux profils d'empereurs romains et feuillages au marli. Rivets en laiton.

Epoque : début du XVIIe s. (vers 1600-1620) L. 0,66 m

13

Inv. 93-8-379 Marteau d'armes

Bec de faucon de section triangulaire, mail carré. Hampe de bois à quatre attelles. Crochet de ceinture. Etat de fouille.

Epoque : XVIIe s. L. 0,635 m

14

Inv. 93-15-589 Dague à anneau

Pommeau cannelé, fusée de filigranes en cuivre, quillons infléchis vers la lame à fort talon de section losangique. Etat de fouille.

Epoque : fin du XVIe s. L. 0,40 m

15

Inv. 93-11-528 Bourguignotte de siège (casque)

Timbre en deux parties. Manque la visière et la joue droite.

Epoque : début du XVIIe s. (vers 1600) H. 0,28 m

16

Inv. 95-2-73 Armet (armure de tête)

En fer forgé et martelé. Couvre-nuque à queue d'écrevisse. Visière avancée, traversée du nasal. Joues articulées à charnières percées de trous disposées en cercle. Torsade au pourtour du couvre-nuque, de la visière et des joues. Timbre gravé d'un rinceau feuillagé de part et d'autre de la crête cannelée.

Epoque : fin du XVIe s. H. 28 cm, l. 30 cm

17

Inv. 93-12-530 Armet (armure de tête)

Timbre forgé en deux parties, ventail repercé. Rivets en laiton. Porte-plumail.

Epoque : début du XVIIe s. (vers 1620) H. 0,30 m

18

Inv. 93-13-538 Capeline

Timbre à côtes. Couver-nuque mobile, oreilles reperçées. Rivets en fer. Protège-nez mobile.
 Époque : première moitié du XVIIe s. H. 0,26 m

19

Inv. 94-45-855 Cranequin d'arbalète

Coffre uni poinçonné (trois étoiles), crochet de ceinture en fer à cuilleron. Manivelle à prise en bois tourné.
 Époque : XVIe s. L. 0,36 m

20

Inv. 94-46-856 Arbalète à jalets

Accidentée, mauvais état.
 Époque : XVIIe s. L. 1,03 m – l. 0,65 m

21

Inv. 94-47-857 Arbalète

Arbrier en bois (fortement vermoulu). Renforts de fer, noix d'os. Détente en fer à balustre. Arc et étrier unis.
 Époque : Fin XVIe s. – Début XVIIe s. L. 0,76 m, l. 0,57 m.

22

Inv. 94-95-160 Lutrin

Base de lutrin à décors de profils et motifs de serviettes, six pans coupés, en chêne sculpté, surmonté d'un lutrin en fer à doubles faces.
 Époque : base fin XVe s., lutrin XVIIIe s. Base : H. 95 cm, L. 85 cm

23

Inv. 92-52-308 Crédence

Petite crédence en chêne ouvrant à deux vantaux sculptés sur les panneaux latéraux de plis de serviettes. Normandie
 Époque : en partie composée d'éléments du XVe s. H. 140 cm, L. 96 cm, P. 50 cm

24

Inv. 92-53-328 Crédence

Petite crédence d'encoignure en chêne sculpté sur le vantail de fenestragés et de rosaces à orbevoie, sur le panneau dormant de plis de serviettes. Gonds et entrées de serrure à loquet en fer ajouré.
 Époque : en partie XVe s. H. 140 cm, L. 62 cm, P. 37 cm

25

Inv. 92-49-274 Banquette

Banquette gothique en chêne sculpté de plis de serviette. Normandie.
 Époque : XVe s. H. 92 cm, L. 102 cm, P. 38 cm

26

Inv. 92-56-390 Coffre

Coffre composé en façade d'un panneau en noyer sculpté de fenestragés et de rosaces à orbevoie d'époque gothique, flamboyant, remonté à partir de certains éléments anciens.
 Époque : ND H. 81 cm, L. 152 cm, P. 57 cm

27

Inv. 95-4-168 Coffre gothique

Coffre gothique à fenestragés, serrure de fer repercé, décoré de pinacles, avec dessus et une base refaite.
 Époque : gothique H. 76 cm, L. 183 cm, P. 60 cm

28

Inv. 95-3C Chaire

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

29

Inv. 95-6C Table (table à patins)

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

30

Inv. 95-4C Banc (banc sur vis)

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

31

Inv. 95-5C Banc tournis (banquette en bois)

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

32

Inv. 95-7C a Tabouret

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

33

Maquette du donjon

Maquette avec socle de présentation en chêne. Capot plexi.

34

Socle de présentation et structure métallique de la demi-armure composite

Réalisés en 1995 par Dominique Pannesay.

35

Prie Dieu

Copie réalisée en 1995 par Dominique Pannesay.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'OBJETS POUR LA MUSÉOGRAPHIE
DU DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS**

ANNEXE 2 : CONSIGNES POUR L'ENTRETIEN DES OBJETS

- **Objets métalliques :**

- Dépoussiérer par brossage doux avec une brosse non métallique.
- Passer au pinceau une cire microcristalline pour la protection des métaux, soit avec un mélange 50/50 huile de lin et essence de térébenthine.
- Essuyer le surplus avec un chiffon doux.

Fréquence : tous les ans si possible ou tous les deux ans.

- **Objets et meubles en bois :**

- Dépoussiérer par brossage doux avec une brosse à meuble.
- Passer de la cire d'abeille naturelle liquide (pain de cire à faire fondre) diluée à moitié d'essence de térébenthine.
- Lustrer et supprimer tous les amas dans les creux avec un chiffon doux.

Fréquence : tous les ans si possible ou tous les deux ans.